

**Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers  
pour le département de la Moselle (FDIDS 57)**

(Loi n°2005-157 du 23 février 2005 – art. 175)

**1, rue de la Passotte  
57078 METZ Cedex 03**

Inscrite au registre des Associations tenu par le Tribunal d'Instance de Metz  
sous le Volume 160 Folio n°13

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE**

L'An deux mille vingt-quatre, le six février à 17 heures 00.

Les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale à METZ – Espace de Conférence du Crédit Agricole – 56 avenue André Malraux - sur convocation écrite du Président Monsieur Patrick BAILLY en date du 15 janvier 2024 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**Ordre du jour**

1. Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale du 15 juin 2023,
2. Rapport technique et financier du FDIDS pour l'exercice 2023/2024,
3. Fixation d'une contribution complémentaire pour l'exercice 2023/2024,
4. Fixation de la contribution au FDIDS pour l'exercice 2024/2025,
5. Approbation d'un prêt de trésorerie auprès du Crédit Agricole d'une durée d'un an,
6. Divers.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Patrick BAILLY.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et représentés, laquelle demeure annexée au présent procès verbal. Ladite feuille de présence permet de constater que 240 membres de l'association sont présents ou représentés.

Conformément aux dispositions de l'art. L429-28 de la loi du 23 février 2005, les décisions de l'assemblée générale seront prises à la majorité des voix des membres présents et représentés.

Discours du Président :

« Je suis heureux de vous accueillir aujourd'hui pour notre assemblée du Fonds d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers de la Moselle et je vous remercie de votre présence.

Je remercie les personnalités qui nous font l'honneur d'être présentes ce soir :

- M. Claude SOULLER, Directeur Départemental des Territoires, que nous accueillons pour la première fois parmi nous. Bienvenu dans notre beau département.
- M. Pierre LANG, Président de la Fédération des Chasseurs de la Moselle,
- M. Damien GALLAND, Directeur Départemental de l'ONF,
- M. Eric MARGUET, représentant l'OFB,
- M. Laurent WELTER, représentant la Chambre d'Agriculture,
- M. Marc SCHLEMER, représentant la FDSEA. Fabrice COUTURIER, Président et Christophe NIEDERCORN s'excusent de ne pouvoir être présents.

Avant de démarrer l'ordre du jour, est-ce que tout le monde est inscrit ?

Je clôture donc le bureau de vote.

Il nous faut tout d'abord nommer un Président des bureaux.

Je vous propose de retenir la candidature de Monsieur Marc OSVALD qui est un habitué de cet exercice.

Quatre scrutateurs doivent également être nommés parmi l'assistance.

Quelles sont les personnes qui se présentent ?

Pour l'organisation des votes, deux bureaux de votes ont été mis en place.

Le Président du Bureau de Vote est Monsieur Marc OSVALD.

Les scrutateurs sont :

- SORARUFF Charles
- JEMMI Paul
- LEROY Bruno
- WALLERICH Alain

Le Président passe à l'ordre du jour.

Le compte rendu de l'Assemblée générale du 15 juin 2023 a été distribué à l'entrée de la salle. Son approbation sera soumise au vote à bulletin secret.

Le Président passe au second point avec le rapport moral.

« Cette assemblée conclut 2023 et c'est aussi l'occasion de faire le point de nos 9 années de ce bail de chasse.

Je tiens très sincèrement à vous féliciter de tous les efforts réalisés pour votre bonne gestion des populations de sangliers, qui ont rendu les dégâts supportables pour le monde agricole.

Comme vous le verrez dans la présentation, 2023 nous a permis de réduire les surfaces détruites pour revenir à des surfaces tout à fait raisonnables.

Le bail 2015-2024 nous a confronté à de très fortes variations des surfaces détruites allant du simple au triple pour l'ensemble du département. Bien évidemment, différents facteurs entrent en jeu : conditions climatiques, fructifications forestières, changement de pratiques agricoles et implication des chasseurs.

Notre surveillance des territoires, notre implication en battue et, tout aussi importante notre mobilisation à l'affût, sont les éléments clefs pour nous permettre de limiter les dégâts. Nous avons su répondre présents !

Ce bail aura été perturbé par la peste porcine classique et africaine, menace toujours présente à nos portes. La crise sanitaire mondiale nous a également impacté dans nos activités. Je remercie la Fédération des Chasseurs et les Services de l'Etat de leur aide. Ils nous ont permis d'être toujours présents sur le terrain. La guerre en Ukraine a eu des conséquences importantes sur l'augmentation des prix agricoles. Ce sont autant d'évènements qui nous ont impacté directement ou indirectement.

Pour compenser en partie l'augmentation du prix des denrées agricoles liées à l'Ukraine, nous avons bénéficié d'un plan de résilience.

Dans ce contexte, la Fédération des Chasseurs et le Fonds d'Indemnisation ont bataillé à maintes reprises pour faire connaître, et reconnaître notre droit local.

Au final, la Moselle souvent considérée comme un département dissident et aux idées farfelues, est finalement reconnue comme novatrice et inspirante.

Dans le cadre du plan national de réduction des dégâts, l'Etat va débloquer 60 millions euros sur 3 ans répartis entre toutes les Fédérations de Chasseurs. Dans notre département, ce sont des sommes très conséquentes dont nous devrions bénéficier. Il ne s'agit bien évidemment pas d'un chèque en blanc mais d'objectifs à atteindre et de contraintes à respecter.

Notre département n'a pas attendu ce plan national pour donner les possibilités aux chasseurs de chasser le sanglier. Tirs de nuit, tirs autour des parcelles en cours de récolte, période plus longue de chasse du sanglier... nous avons très largement inspiré le national. Soyons en fiers !

2024, année de renouvellement des baux de chasse. Nous voici repartis pour de nouvelles aventures ! Satisfaites de leurs chasseurs, un grand nombre de communes ont privilégié le gré à gré. Il reste à pourvoir les lots en adjudications et appels d'offres. Nous ferons un point dans notre présentation sur les premiers résultats.

Ce nouveau bail est l'occasion de :

- préserver l'équilibre agro sylvo cynégétique sur nos territoires,
- maintenir un niveau de dégâts agricoles acceptable. C'est l'occasion pour moi de vous rappeler que les surfaces impactées par communes sont consultables sur le site internet de la Fédération et sont mises à jour régulièrement.

- développer les relations avec les exploitants agricoles locaux. Par ailleurs, le nouveau cahier des charges des chasses communales (2024-2033) institue l'organisation d'une rencontre régulière entre la commune et le locataire de chasse (et à minima tous les 3 ans).

Pour démarrer 2024, je ne peux que vous encourager à rester vigilants sur les semis à venir ce printemps. L'affût reste l'outil essentiel de prévention des dégâts sur semis et à la récolte. Dans la présentation nous reviendrons sur une nouveauté qui est également une obligation dans le plan national : le suivi des prélèvements.

Je vous souhaite à tous et toutes une excellente année cynégétique. Et en avant pour 9 ans ! »

Le Président passe la parole à Anne DAUENDORFFER, Directrice Administrative pour la présentation du rapport technique.

## Présentation du rapport technique :

### Surfaces détruites en hectares pour 2023 (ressemis + perte de récolte)

Anne DAUENDORFFER retrace rétrospectivement la période de 2015 à 2023 et ses fortes fluctuations, avec 1158 ha de surfaces détruites en 2015, un pic de 2885 ha en 2020 et un recul ensuite à 959 ha en 2023, donc un retour à des données beaucoup plus acceptables.

### Surfaces détruites en Ha pour 2023 (ressemis + perte de récolte)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Prairie	243,28	229,83	348,42	396,39	773,74	396,38	689,61	161,38	224,86
Semis maïs	287,08	241,26	570,47	194,31	349,33	1399,60	109,38	268,51	70,06
Autres semis	69,41	110,76	168,90	303,97	251,95	173,07	96,84	241,93	69,45
Céréales printemps	72,03	217,48	348,30	134,39	559,55	318,54	218,57	251,99	134,61
Maïs printemps	68,72	64,03	125,50	44,93	43,24	279,31	45,45	101,87	46,77
<b>Total printemps</b>	<b>740,52</b>	<b>863,36</b>	<b>1560,99</b>	<b>1073,99</b>	<b>1977,81</b>	<b>2566,90</b>	<b>1159,85</b>	<b>1025,68</b>	<b>545,75</b>
Céréales récolte	198,47	287,86	260,77	203,70	333,48	148,04	354,15	136,05	230,74
Maïs récolte	219,87	288,93	180,47	181,97	520,81	170,38	320,63	132,62	183,13
<b>Total récolte</b>	<b>418,34</b>	<b>576,79</b>	<b>441,24</b>	<b>385,67</b>	<b>854,29</b>	<b>318,42</b>	<b>674,78</b>	<b>268,67</b>	<b>413,87</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1158,86</b>	<b>1440,15</b>	<b>2002,23</b>	<b>1459,66</b>	<b>2832,10</b>	<b>2885,32</b>	<b>1834,63</b>	<b>1294,35</b>	<b>959,62</b>

Lorsqu'on regarde l'évolution sur 2022 et 2023, on constate une augmentation dans les prairies, les céréales récolte et le maïs récolte. Les conditions climatiques ont favorisé la levée des semis de printemps et les récoltes ont été anticipées cette année encore. Les surfaces détruites sont en réduction de 26% entre 2022 et 2023.

Bilan sur 2023 : la période a été contrastée par des périodes d'humidité et de chaleur. L'effet impactant du climat a pu être constaté sur les cultures et certains rendements. Les rendements sont dans la moyenne, avec des disparités selon les secteurs. Au niveau des tarifs, la tendance est à la baisse. Anne DAUENDORFFER indique que les prix définitifs sortiront au mois de juin.

Elle rappelle qu'il a été décidé avec les instances agricoles de se baser sur les tarifs de la coopérative majoritaire, LORCA, pour effectuer un 1<sup>er</sup> versement (= acompte) puis un deuxième versement (= complément) lorsque les prix définitifs sont connus, en juin 2024 pour les récoltes de 2023.

	2022	2023	Evolution
Prairie	161,38	224,86	39%
Semis maïs	268,51	70,06	-74%
Autres semis	241,93	69,45	-71%
Céréales printemps	251,99	134,61	-47%
Maïs printemps	101,87	46,77	-54%
<b>Total printemps</b>	<b>1025,68</b>	<b>545,75</b>	<b>-47%</b>
Céréales récolte	136,05	230,74	70%
Maïs récolte	132,62	183,13	38%
<b>Total récolte</b>	<b>268,67</b>	<b>413,87</b>	<b>-54%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1294,4</b>	<b>959,62</b>	<b>-26%</b>

Anne DAUENDORFFER reprend le cas des prairies pour illustrer comment se passe une expertise, avec plusieurs exemples concrets. Selon que la surface est plus ou moins impactée, les conditions de remise en état sont différentes et le travail pour l'exploitant agricole plus ou moins conséquent. Sur une même parcelle, on peut retrouver ces différents cas, l'estimateur décompose alors la parcelle en différents secteurs pour déterminer quelles sont les remises en état nécessaires. Nous avons la chance d'avoir un outil formidable, le drone, qui nous permet d'avoir une vision d'ensemble de la parcelle. Grâce au logiciel Exo Expert (utilisé également par nos collègues alsaciens depuis) nous gagnons en précision dans l'analyse, basée sur une technique de colorimétrie permettant d'isoler les différents secteurs.

Le Président remercie la Directrice et passe la parole à Monsieur Michel WEBER, expert-comptable.

### Budget prévisionnel exercice 2023/2024

Dépenses du Fonds	Réalisé du 1/02/2022 au 31/01/2023	Prévisionnel du 1/02/2023 au 31/01/2024	Recettes du Fonds	Réalisé du 1/02/2022 au 31/01/2023	Prévisionnel du 1/02/2023 au 31/01/2024
<b>Indemnisation des dégâts</b>	<b>1 674 074</b>	<b>1 187 000</b>	<b>Contribution Dégâts</b>	<b>2 438 077</b>	<b>750 000</b>
Dégâts année en cours (prix acompte)		975 000	Contribution 12 %	770 750	750 000
Dégâts année en cours (prix définitifs)		212 000	Contribution complémentaire	967 148	
			Contribution timbre sanglier	700 179	
<b>Prévention des dégâts</b>	<b>109 877</b>	<b>170 000</b>			
			<b>Autres produits</b>	<b>39 416</b>	
			Produits divers	3 592	
<b>Frais d'estimation globaux</b>	<b>222 258</b>	<b>260 000</b>	Produits financiers	2 627	
			Produits exceptionnels et reprises provisions	33 141	
			Provision		
<b>Frais de Gestion</b>	<b>544 058</b>	<b>536 000</b>			
			<b>Total des Recettes</b>	<b>2 732 958</b>	<b>750 000</b>
<b>Total des Dépenses</b>	<b>2 550 267</b>	<b>2 153 000</b>	<b>Résultats</b>	<b>182 691</b>	<b>-1 403 000</b>

M. WEBER présente les propositions qui sont faites à l'assemblée pour la répartition de la contribution complémentaire.

Simulation	Bois 185 876 ha	Plaine 357 295 ha	Contribution sanglier Droit local
<b>a/ Bois + Plaine + contribution sanglier droit local 70 €</b>	<b>3,11</b>	Donon et Vosges du Nord SDGC <b>2,29</b>	<b>0,80</b>
			<b>70</b>
<b>b/ Bois + Plaine + contribution sanglier droit local 70 €</b>	<b>3,40</b>	Donon et Vosges du Nord SDGC <b>2,50</b>	<b>0,70</b>
			<b>70</b>

Le Président remercie M. WEBER et propose de présenter la réforme de l'indemnisation des dégâts. Le 1er mars 2023 la fédération nationale des chasseurs, les syndicats agricoles et les chambres d'agriculture ont signé un accord national avec un objectif de réduction des dégâts de 30% en 3 ans. L'année de référence est 2019, une année haute dans notre département. Les chiffres d'aujourd'hui sont bons par rapport à cet objectif de 30% mais il va falloir les maintenir sur les 2 années suivantes. C'est un impératif. Les chasseurs en ont pris conscience. Ce texte va modifier les procédures d'indemnisation, assez peu chez nous mais plus dans les autres départements. L'état propose donc un accompagnement financier de 3 ans, avec des obligations : réduction des surfaces impactées, une participation des territoires qui doit représenter au moins 30% de l'ensemble des recettes, un suivi des prélèvements. A partir de juin 2024 chaque adjudicataire devra déclarer ses prélèvements mensuels de sangliers sur un site dédié. A partir de juin 2025, la déclaration sera hebdomadaire.

Nous devons avoir un suivi des prélèvements, un suivi des mesures de gestion du sanglier, un suivi de l'agraineage. L'ensemble des mesures sera suivi au sein d'une commission départementale de la faune sauvage spécialisée, dite « Dégâts Agricoles », et sous l'autorité du Préfet. Tous nos chiffres comptables, nos bilans seront remis à l'administration et seront publiés au Journal officiel de la République. Il est impératif que chacun joue le jeu pour que cela fonctionne et que nous remplissions les obligations. De notre côté, nous allons participer financièrement à la mise en place du programme informatique nécessaire. Les versements de l'état seront dégressifs sur les 3 ans. Cette première année l'aide de l'état représente presque 1 million d'euros. Comment sera utilisée cette somme ? nous proposons de passer la contribution de base en 2024 de 12% à 6%, ce qui va amputer une bonne partie de ce million. Il faut rajouter également des frais informatiques (notamment pour la mise en place du suivi des prélèvements) et le reste pourrait être mis en réserve pour partie.

Une personne demande pourquoi avoir descendu de 12 à 6% ? le Président répond que nous avons obligation d'avoir une contribution complémentaire des territoires qui représente au moins 30% des recettes. Il rappelle que la contribution complémentaire que nous votons aujourd'hui se rattache à l'exercice passé. La directrice Anne DAUENDORFFER ajoute que c'est également une demande des DDT 67 + 68, - ne sachant pas ce que seront les surfaces détruites et les tarifs des denrées agricoles - de revoir à la baisse les contributions de base afin de respecter les 30% de participation des territoires sur les années à venir.

Deux chiffres sont à retenir : réduction des dégâts de sangliers de 30% par rapport à 2019 et que le montant des contributions sur la surface représente 30% de l'ensemble de nos contributions.

Monsieur Marc SCHLEMER dans l'assemblée, demande ce qu'il se passerait si nous ne remplissions pas les conditions. Le Président répond que sur le principe il faudrait rembourser, mais rembourser tout ou partie, nous ne le savons pas.

Il passe la parole à M. WEBER qui énonce les résolutions.

**Première résolution** : Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale du 15 juin 2023.

**Deuxième résolution** : Fixation d'une contribution complémentaire pour l'exercice 2023/2024.

**Proposition a :**

*Une contribution complémentaire, due par les membres du Fonds Départemental, **proportionnellement à la surface boisée de leur territoire de chasse, soit 3,11 € par hectare de surface boisée (hors massifs du Donon et des Vosges du Nord ayant interdiction d'agraineage conformément au Schéma Départemental de Gestion Cynégétique pour lesquels la contribution est de 2,29€/ha de surface boisée) ET à la surface non boisée de leur territoire de chasse, soit 0,80€ par hectare de surface non boisée ; A LAQUELLE S'AJOUTE une contribution personnelle, due par TOUT CHASSEUR, d'un montant de 70€, le premier jour où il chasse le sanglier dans le département (de 35€ pour un permis temporaire 9 jours et de 18€ pour un permis temporaire 3 jours).***

**OU**

**Proposition b :**

*Une contribution complémentaire, due par les membres du Fonds Départemental, **proportionnellement à la surface boisée de leur territoire de chasse, soit 3,40 € par hectare de surface boisée (hors massifs du Donon et des Vosges du Nord ayant interdiction d'agraineage conformément au Schéma Départemental de Gestion Cynégétique pour lesquels la contribution est de 2,50 €/ha de surface boisée) ET à la surface non boisée de leur territoire de chasse, soit 0,70 € par hectare de surface non boisée ; A LAQUELLE S'AJOUTE une contribution personnelle, due par TOUT CHASSEUR, d'un montant de 70€, le premier jour où il chasse le sanglier dans le département (de 35€ pour un permis temporaire 9 jours et de 18€ pour un permis temporaire 3 jours).***

**Troisième résolution** : Fixation de la contribution de base pour l'exercice 2024/2025 à 6%.

**Quatrième résolution** : Approbation d'un prêt de trésorerie de 1 million d'euros maximum auprès du Crédit Agricole sur une durée d'un an.

Le Président remercie Monsieur WEBER et précise que la fixation de la contribution complémentaire pour l'exercice 2023/2024, ainsi que la contribution de base pour l'exercice 2024/2025 seront soumises aux votes.

Il passe la parole à Gilles HUMBERT, Directeur Technique du FDIDS, sur le renouvellement des baux de chasse.

Gilles HUMBERT précise que le renouvellement est toujours en cours. La signature d'un nouveau bail, c'est un engagement sur 9 ans. L'accent a été mis sur la baisse des dégâts de sangliers en instaurant un dialogue avec le monde agricole. Maires et locataires doivent se réunir également régulièrement. Des réunions tripartite (maire-agriculteur-chasseur) ont même parfois déjà été mises en place.

Un point sylvicole avec l'ONF est prévu également pour les communes concernées. Au 4 février, 395 communes de Moselle (55%) ont fait remonter leurs éléments. Les mairies sont tenues de transmettre les informations sur le renouvellement des baux de chasse via un logiciel mis en place spécialement sur le site de la fédération.

Les demandes de plan de chasse seront envoyées en plusieurs campagnes. Il ressort de ce premier bilan que le nombre de lots (en quantité) est stable, le nombre de réserves est en augmentation de 10% (on comptait 1400 réserves lors du bail précédent) et les loyers des lots communaux sont en réduction de -7%. Contrairement au bail précédent, les appels à cotisation seront adressés exclusivement aux propriétaires du droit de chasse (pour les réserves) et non plus aux locataires. Comme précédemment, les convocations aux Assemblées Générales du FDIDS seront envoyées directement aux propriétaires réservataires.

Gilles HUMBERT rappelle que nous recherchons des estimateurs sur les secteurs de Thionville et Sarrebourg.

Le Président remercie Gilles pour cette présentation.

Il passe la parole aux invités.

Le Président de la FDC Pierre LANG est renforcé dans sa conviction de l'utilité du droit local. Il se félicite que nous ayons réussi à le moderniser il y a une quinzaine d'années en créant le Fonds départemental d'Indemnisation et en mettant en place une boîte à outils pour lutter efficacement contre les dégâts de sangliers. Le Schéma Départemental a permis de limiter les exagérations de certains en matière d'agrainage et nous en récoltons maintenant les fruits. Il ne faut pas oublier toutefois que les dégâts de sangliers peuvent varier extrêmement vite d'une année à l'autre. Il insiste sur la nécessité de communiquer les chiffres réels dans les enquêtes cynégétiques : ces chiffres nous permettent d'évaluer l'évolution des populations. Le Président se réjouit de l'aide financière de l'état. Il précise au sujet de la contribution sanglier de 70€ que le montant ne peut pas être revu à la baisse car cette contribution est valable pour les 3 départements Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle, donc fixée en commun. C'est l'unique moyen également pour faire contribuer les chasseurs, même ceux venus d'autres départements et pays. Il souligne encore les bons résultats obtenus cette année et souhaite que nous puissions les maintenir pour la nouvelle saison.

Monsieur Damien GALLAND de l'ONF souligne la qualité du travail collaboratif effectué lors des comités sangliers et le bon déroulement des chasses collectives. Il n'y a pas eu d'alerte particulière cette année en ce qui concerne les forêts domaniales. Nous disposons d'un arsenal de règles et de pratiques qui nous permet d'être un département exemplaire. Concernant le renouvellement des baux communaux, il faut penser effectivement à associer l'ONF dans les échanges avec les élus et notamment sur les questions de dérogation d'agrainage, il est important également de discuter des aspects techniques avec les forestiers, pas uniquement avec le maire. Des échéances triennales seront mises en place en 2024 pour les lots domaniaux.

Monsieur Claude SOULLER, Directeur Départemental des Territoires, s'associe aux propos du Président et notamment aux félicitations quant aux bons résultats obtenus en Moselle. Il salue la coopération étroite entre le monde de la chasse, les exploitants agricoles, les lieutenants de louveterie et l'administration. Il y a encore quelques secteurs problématiques nécessitant des tirs administratifs. Il salue le rôle des lieutenants de louveterie dans le domaine. Nous sommes sur une trajectoire vertueuse mais restons vigilants et maintenons nos actions coordonnées.

Il salue également la contribution de tous dans l'exercice du renouvellement des baux de chasse. Nouvellement nommé en Moselle, il remercie pour l'accueil qui lui a été réservé.

Le Président passe la parole à l'assemblée.

Monsieur Alain STOULIG demande si le Schéma Départemental va changer en 2024 en matière d'agrainage. Le Président Pierre LANG lui répond que le schéma est en vigueur pour 6 ans, donc il ne changera pas. Concernant les zones noires, elles sont soumises à des contraintes plus élevées, suite aux dégâts récurrents plus importants. Elles font l'objet d'un arrêté préfectoral qui n'a rien à voir avec le schéma.

Un membre de l'assemblée pose une question sur le compte d'exploitation et les pertes de créances. Le Président Patrick BAILLY indique que l'état exposé ce jour est un bilan prévisionnel. Nous avons épuré cette année des dettes remontant à 18 ans, qui ne seront jamais payées, parfois parce que les adjudicateurs sont décédés. Des actions coercitives ont été menées sur ceux qui n'avaient pas payés cette année, certains dossiers ont été mis à l'huissier.

Quelqu'un demande s'il faut signer de nouvelles conventions avec les mairies pour l'agrainage. Le Président lui répond oui et vite car les conventions signées vont permettre de suivre ce que font les chasseurs sur le terrain dans le cadre de l'aide de l'état.

Une autre personne demande combien d'adjudicataires ne paient pas leurs dégâts de sangliers. Le Président indique qu'il faut attendre les chiffres de juin mais que les règlements ont été très nombreux cette année avec le renouvellement des baux.

Monsieur Marc SCHLEMER s'adresse directement au Directeur de la DDT au sujet du remboursement du plan si les objectifs ne sont pas atteints. Monsieur Claude SOUILLER lui répond que le département de la Moselle est en bonne position pour atteindre les objectifs et que ce n'est pas le cas de tous les autres départements.

Il est procédé aux votes.

A l'issue du dépouillement, les résultats des votes sont communiqués :

<b>Nombre de présents et représentés :</b>	240
<b>Nombre de votants :</b>	237
<b>Représentants :</b>	745

	<b>OUI</b> Nb de voix	<b>NON</b> Nb de voix	<b>ABSTENTION</b> Nb de voix	<b>NUL</b> Nb de voix	<b>TOTAL</b> Nb de voix
<b>1ère résolution :</b> Approbation du compte rendu de l'assemblée générale du 15/06/23.	726	12	7		745
<b>2ème résolution :</b> Fixation d'une contribution complémentaire pour l'exercice 2023/2024.					
Proposition <b>a</b>	520		1	6	745
Proposition <b>b</b>	218				
<b>3ème résolution :</b> Fixation de la contribution pour l'exercice 2024/2025 à 6%.	730	1	8	6	745
<b>4ème résolution :</b> Approbation d'un prêt auprès du Crédit agricole.	722	15	8		745

La séance est levée à 20h00.

Le secrétaire



Jean-Jacques FRIDERICH

Le Président



Patrick BAILLY